

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUN 2022

Le vingt juin deux mil vingt-deux à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes Charles Robbe de la commune sous la présidence du Maire, Monsieur Michel MOREL.

Etaient présents :

M. Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Jean-Baptiste GALLIOT, Aurélie WALTZER, Denis BERTIN-GUYON, Marie-Christine POIX, Antoine GRAF, Daniel POIX, Rose-May GIORGIANNI, Anthony BONNEFOY, Jean-Charles CATTIN, Eric BARBE, Denis POIX-DAUDE, Danielle BIESSE (arrivée à 19h10), Daniel GRAF.

Absentes excusées :

Christel GERBER qui a donné procuration à Anthony BONNEFOY, Roxane RAWYLER qui a donné procuration à Jean-Baptiste GALLIOT, Céline BLONDEAU qui a donné procuration à Aurélie WALTZER.

Absente :

Isabelle ANDREZ.

Secrétaire de séance :

Aurélie Waltzer

Observations sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2022 :

02°) - Proposition d'honoraires mission maîtrise d'œuvre : aménagement logement ancienne école ELF
M. Daniel GRAF fait remarquer que le coût de la maîtrise d'œuvre confiée à SOLIHA DOUBS n'a pas été mentionné.

Il est précisé que le montant des honoraires MO HT 31 085.00€, soit 34 193 € TTC.

07°)- Vote de subventions aux associations et sponsoring

Mme Danielle BIESSE fait remarquer une erreur sur la subvention accordée à l'Union Musicale de Jougne : il a été indiqué 50€ de subvention au titre de l'année 2022 alors qu'il a été attribué 1 200€.

Le vote est également manquant.

Cette délibération a été votée à la majorité : 18 pour –

08°)- Baisse du prix de vente de l'eau

M. Daniel GRAF interroge l'assemblée sur la raison pour laquelle les tranches 3 et 4 ne sont pas concernées par la baisse du prix de l'eau. M. le Maire, M. Jean-Baptiste GALLIOT adjoint au Maire proposent une nouvelle discussion sur le sujet.

01°)- CITY STADE : achat d'agrès Personnes Mobilité Réduite (PMR)

Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD, 1^{ère} adjointe, présente à l'assemblée délibérante le devis émanant de ALTRAD – MEFRANC pour la fourniture de 3 agrès adaptés aux personnes à mobilité réduite pour un montant total de 3 723.50€ HT soit 4 468.00 € TTC, en précisant que la Commune peut prétendre à une subvention égale à 100% du montant HT (hormis la pause) via le dispositif « Partageons nos sports » du Département.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Voté à l'unanimité-

-Arrivée de Mme BIESSE à 19h10-

02°)- MAGIC PASS (Arrivée de Mme BIESSE à 19h10)

Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD, 1^{ère} adjointe, expose le projet MAGIC PASS de la Station Métabief Mont d'Or à l'assemblée délibérante : à savoir que ce pass est un abonnement accessible à tous, utilisable dès l'ouverture estivale des stations jusqu'à la fin de la saison hivernale qui suit et offre un accès libre et sans restriction à toutes les installations des partenaires dont Métabief fait partie.

La 1^{ère} adjointe propose une participation de la commune sur le tarif enfant (moins de 16 ans) au même titre que cela se pratique pour les forfaits de ski alpin : à savoir 40 € par enfant habitant la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Voté à la majorité : 17 pour – 1 Contre (M. Jean-Charles CATTIN).

03°)- Rénovation des terrains de tennis

M. Michel MOREL, Maire, présente à l'assemblée délibérante un devis pour la rénovation de deux terrains de tennis, pour un montant total qui s'élève à 73 365,80 € H.T. soit 88,038,96 € T.T.C, d'autres devis seront demandés.

Il précise que la Commune peut obtenir des subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport et du Département.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de solliciter des subventions pour la rénovation de ces terrains de tennis.

Voté à l'unanimité –

04°)- Délégation de signature

Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée délibérante l'arrêté portant délégation de signature à Monsieur Denis BERTIN-GUYON, 4^{ème} adjoint, pour tout document entrant dans domaine de l'urbanisme.

Afin d'éviter tous conflits d'intérêts, l'Adjointe indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu, dans le cadre de dossiers d'urbanisme déposés à titre privé par M. Michel MOREL ou ses proches, d'autoriser M. Denis BERTIN-GUYON, 4^{ème} adjoint qui s'est porté volontaire, à signer tous les documents en lien avec l'urbanisme.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Voté à l'unanimité –

05°)- Lotissement LA SABLIERE : dénomination des rues

M. Jean-Baptiste GALLIOT expose la demande de l'entreprise PELLEGRINI et le besoin de nommer les deux rues du futur lotissement de 8 parcelles LA SABLIERE.

Il est proposé de nommer les deux rues comme suit :

- Rue de la sablière Haute
- Rue de la sablière Basse

Le Conseil Municipal donne son accord.

Voté à l'unanimité –

06°)- Cimetière : réajustement des prix

Mme Aurélie Waltzer, Adjointe au Maire, propose à l'assemblée délibérante de revoir les prix de vente des caveaux 2 et 4 places ainsi que des cavurnes ; Etant ici précisé que les prix de revente proposés correspondent au prix d'achat de caveaux et cavurnes auprès des POMPES FUNEBRES DONIER-MEROZ.

Proposition de révision des prix 2022:

-Caveau 2 places : 3 700.00 €

-Caveau 4 places : 4 400.00 €

-Cavurnes : 775.00 €

Le Conseil Municipal valide les nouveaux prix comme évoqués.

Voté à l'unanimité –

07°)- Facturation MANOLITO ZUMBA au titre de l'année sportive 21/22

Mme Aurélie Waltzer, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que par décision du 02 mars 2022, le prix de location des salles des fêtes CHARLES ROBBE et SAINT ELOI a été fixé à 500€ par an pour les associations proposant une activité à raison d'une séance par semaine sur 10 mois.

Elle propose exceptionnellement une facturation minorée à hauteur de 250€ pour l'association MANOLITO ZUMBA qui dispense à JOUGNE un cours de zumba par semaine, et ce au titre de la première année d'activité 2021/2022.

Cette facturation est votée à l'unanimité.

08°)- SYDED : convention étude de faisabilité chaufferie bois

M. Denis BERTIN-GUYON, Adjoint au Maire, informe que la Commune a sollicité le SYDED pour que soit réalisée une étude de faisabilité de chaufferie bois, dans le cadre de la réhabilitation de deux bâtiments communaux que sont l'ancien presbytère et la mairie.

Le reliquat dû par la commune s'élève à 30% du montant total de l'étude avec la mise à disposition d'un agent sur une journée, ce qui porte le coût total supporté par la commune à 2 430 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Voté à l'unanimité –

09°)- ENEDIS : convention de servitudes

M. Denis BERTIN-GUYON, Adjoint au Maire, informe que la société ENEDIS a sollicité la commune dans le cadre de travaux d'enfouissement d'une partie de la ligne moyenne tension aérienne reliant les communes des Hôpitaux-Neufs et de Jougne. Ces travaux consistent à poser un câble moyenne tension souterraine sur une propriété communale, chemin rural n°3 des Hôpitaux-Neufs, lieu-dit MONT-RAMEY, parcelle cadastrée ZA n°11.

Pour ce faire, il est proposé de signer une convention de servitudes entre ENEDIS SA et la Commune de Jougne.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Voté à l'unanimité-

10°)- Validation choix Commission Appels d'Offres : Renouvellement conduite eau potable – Plat de Jougne

M. Denis BERTIN-GUYON, Adjoint au Maire, indique à l'assemblée délibérante la nécessité de procéder au renouvellement d'une conduite d'eau potable, Route des Alpes, Plat de Jougne.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 juin 2022 et après analyse des offres reçues par le cabinet d'études BEJ, le choix s'est porté sur le mieux-disant, à savoir : BOUCARD MONT D'OR TP (25370 ST ANTOINE) pour un montant de 99 980 € HT, soit 119 976 € TTC ;

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et valide le choix de la CAO.

Voté à l'unanimité-

11°)- Validation choix Commission Appels d'Offres : Travaux d'aménagement Rue de la Fougère

M. Denis BERTIN-GUYON, Adjoint au Maire, indique à l'assemblée délibérante la nécessité d'aménager la rue de la Fougère.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 juin 2022 et après analyse des offres reçues par le cabinet d'études BEJ, le choix s'est porté sur le mieux-disant, à savoir : COLAS (25410 DANNEMARIE SUR CRETE) pour un montant de 237 966.00 € HT, soit 285 559.20 € TTC.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et valide le choix de la CAO.

Voté à l'unanimité-

12°)- Simplification modalité de publication des actes :

Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD, 1^{ère} Adjointe, rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation : il est proposé au Conseil de conserver soit le mode de publicité actuellement utilisé, à savoir par publication papier sur le panneau d'affichage officiel de la Mairie soit la publication sur support numérique.

Le Conseil Municipal donne son accord pour conserver le mode de publicité utilisé actuellement.

Voté à l'unanimité-

13°)- Location appartement 6b Rue des Ecoles LFSJ :

La Mairie est saisie d'une demande de logement émanant de Madame Valérie FRIEDERICH.

Mme Aurélie Waltzer, Adjointe au maire, propose de mettre à disposition le logement sis 6 b rue des Ecoles à la Ferrière sous Jougne. Il s'agit d'une location à usage d'habitation qui commencera à courir le 1^{er} juillet 2022, pour une durée de 3 ans, reconductible tacitement. Le loyer mensuel s'élèvera à 485.55€ et l'avance mensuelle sur charges est fixée à 120€.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Voté à l'unanimité-

14°)- Lotissement LES PERRIERES : AMO avec le cabinet BEJ

M. Denis BERTIN-GUYON, Adjoint au maire, rappelle à l'Assemblée délibérante le projet de création d'un lotissement « LES PERRIERES ».

Il propose de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet B.E.J de PONTARLIER pour un montant de 11 400.00€ HT soit 13 680.00€ TTC.

Le Conseil Municipal valide la mission d'AMO avec le cabinet BEJ pour le montant indiqué.

Voté à l'unanimité-

Questions et informations diverses :

- M. HAMNAR auto-entrepreneur bisontin, a sollicité la commune dans le cadre de sa recherche d'un emplacement communal afin de pouvoir installer des distributeurs automatiques de repas chauds et froids.

Souhaitant privilégier le développement des commerçants, entrepreneurs et restaurateurs du village,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne donne pas de suite favorable au projet d'installation de M. HARNAR.

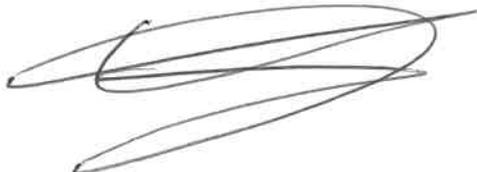
- M. le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier de M. MERCIER qui ne souhaite plus faire l'acquisition des parcelles cadastrées AB 265 et AB 266. Un nouveau compromis chez le notaire sera signé avec M. VIGNERON et Mme GHNASSIA pour la vente de ces parcelles.

- M. le Maire fait lecture du courrier de Me DRAVIGNY du 20 mai 2022, recevant une correspondance du nouveau conseil de M. ORDINAIRE et proposant la signature d'un protocole transactionnel dans le cadre de l'affaire d'un pan de mur des Remparts en très mauvais état qui l'oppose à la Commune. M. le Maire rappelle l'historique de cette affaire. Le Conseil Municipal, rejette la demande de M. ORDINAIRE.

Séance levée à 20 H 46.

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

Aurélie WALTZER



LE MAIRE,

Michel MOREL

